

jugement qu'ils rendent contre nous, est un attentat contre nos saintes Libertez & contre la Doctrine de l'Eglise, & qu'ils ne condamnent l'explication de la double soumission rendue à l'Eglise dans la signature du Formulaire, que parce qu'ils sont eux-mêmes dans des erreurs dangereuses sur cet Article, & qu'ils veulent qu'on fasse un Acte de Foi, & que l'on jure sur les promesses de F. C., que l'on croit un fait qui n'est fondé ni sur la revelation, ni sur l'évidence des sens, ni sur celle de la raison; & qu'ils veulent que l'on adore & que l'on fasse un sacrifice réel de son entendement & de sa raison à l'Autorité humaine, en la mettant par là au niveau de celle de Dieu.

Après avoir examiné devant Dieu combien une telle Doctrine peut être funeste à l'Eglise; combien elle est contraire à sa Doctrine & à sa pratique constante; & sentant l'obligation où nous sommes par nôtre caractère Episcopal de faire tous nos efforts & de combattre jusqu'à la mort, pour defendre l'Eglise de F. C. Après avoir invoqué le St. Nom de Dieu, & pesé sous ses yeux l'importance de la matiere, NOUS PROTESTONS que voulans toujours vivre & mourir dans l'unité de l'Eglise Catholique, sans vouloir nous départir ni de la Communion de N. S. P. le Pape, ni de l'obéissance Canonique que nous lui devons; pour nous y attacher même davantage & plus fortement que jamais, NOUS RENOUVELLONS l'Acte d'Appel du violement de la paix de Clement IX. interjetté à N. S. P. le Pape & au Concile general; lequel Acte nous avons lu, notifié & déposé sur le Bureau du Concile d'Ambrun, avec les Apostolos, en pleine Congregation le II. du present mois de Septembre; & protestons que nous y adhérons, & qu'outre les griefs y énoncés, & contenus, nous déferons au Tribunal